

DIPLOME INTER-UNIVERSITAIRE DE BIOLOGIE APPLIQUEE A LA PROCREATION

Facultés de Médecine des Universités de BESANÇON-DIJON-NANCY-REIMS-STRASBOURG

Année Universitaire 2014/2015

ENSEIGNANTS RESPONSABLES :

Pr C. ROUX, Pr J.L. BRESSON (BESANÇON) ; Pr P. FAUQUE, Dr C. BRUNO (DIJON) ; Pr B. FOLIGUET, Pr R. FIERRO (NANCY) ; Pr D. GAILLARD, Dr F. CARRE-PIGEON (REIMS) ; Dr I. KOSCINSKI, Dr M. TELETIN (STRASBOURG).

CONDITIONS DE CANDIDATURE :

1- Candidats au DIU

Peuvent présenter leur candidature au DIU :

- Les titulaires d'un diplôme de Doctorat en Médecine ou en Pharmacie.
- Les internes de spécialités en fonction.
- Toute personne titulaire d'un diplôme de niveau équivalent à des études de 3^o cycle (DESS, DEA...).

2- Formation continue

- Peut être admis sur dossier à s'inscrire au titre de la formation continue, tout candidat non titulaire d'un diplôme de niveau équivalent. Dans ce cas il ne sera délivré en fin d'étude qu'une attestation.

MODALITÉS DE L'ENSEIGNEMENT :

L'enseignement théorique et pratique comprend :

- **4 modules** organisés sous forme de séminaires en jours bloqués :

* jeudi et vendredi : conférences thématiques

* samedi matin : table ronde, discussion de dossiers, travail de groupes et démonstrations pratiques sur les thèmes abordés.

- **un stage biologique pratique** dans chaque site universitaire, dont les modalités d'organisation durant l'année seront souples et adaptées aux spécificités locales.

Ces modalités sont soumises à l'acceptation du Conseil Pédagogique du DIU.

PROGRAMME

Module 1 : NANCY 11 - 12 - 13 décembre 2014

- La maturation des gamètes mâles : les interactions cellulaires au niveau du testicule et de l'épididyme
- Morphologie, maturation et fonctions des spermatozoïdes éjaculés
- Les explorations fonctionnelles des gamètes mâles
- Le biologiste face à l'AMP : indications et législation

Module 2 : STRASBOURG 15 - 16 - 17 janvier 2015

- Le tractus génital mâle : imagerie médicale, exploration chirurgicale, anatomie, microscopie et physiologie
- L'éjaculation : physiologie et désordres
- Le plasma séminal : physiologie et physiopathologie
- Epidémiologie de la reproduction : infections génitales
- Contrôle de qualité et réglementation

Module 3 : REIMS 12 - 13 - 14 février 2015

- L'appareil tubo-ovarien : imagerie médicale, exploration endoscopique et anatomie microscopique
- Physiologie de la régulation de l'ovulation : données actuelles et implications biocliniques en AMP
- Interactions gamétiques et fécondation
- Les hypofertilités d'origine immunitaire
- Les techniques d'AMP.

Module 4 : BESANCON-DIJON 19 - 20 - 21 mars 2015

- Anomalies chromosomiques et reproduction
- Génétique et AMP
- Qualité génétique des gamètes et du conceptus : données actuelles et aspects pratiques.

VALIDATION :

- Chaque module sera validé localement par un contrôle de connaissance portant sur les thèmes abordés dans la session.
- Une évaluation du stage biologique pratique est organisée dans chaque Université.
- Un mémoire bibliographique dont le sujet sera établi pour chaque étudiant par le responsable local.

Remise du mémoire au plus tard le 31 juillet en 4 exemplaires (à adresser à chaque responsable). Présentation du mémoire devant le conseil pédagogique, en septembre 2012.

Le DIU est accordé par un jury constitué de l'ensemble des responsables après la validation des trois types de contrôles précédents.

Les personnes n'ayant assisté qu'aux enseignements thématiques modulaires pourront demander une attestation d'assiduité.

INSCRIPTIONS :

L'autorisation d'inscription est donnée par le groupe réuni des responsables de l'Enseignement au vu des dossiers de candidatures (*une demande de candidature sur papier libre, une fiche individuelle d'état civil, toute pièce justificative des conditions d'inscription*).

Pour l'inscription administrative, et en particulier pour la date limite et les droits d'inscription, prendre contact avec le Secrétariat du coordinateur local et le Service de la Scolarité de la Faculté retenue.

**Pour tout renseignement complémentaire,
contacter l'un des enseignants responsables.**